



AUTORISATION N° 11/25

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSON

AUTORISE

L'association TENNIS CLUB DE VERSON

Représentée par Monsieur Robillard Vincent à occuper l'espace public du **15 juin au 1er juillet 2025 de 09h00 à 22h00**, aux abords des terrains de tennis extérieurs et du tennis club, dans le cadre du tournoi de tennis CNGT.

Le permissionnaire prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'est autorisé sur le domaine public, qui devra être maintenu en parfait état de propreté.

Fait à VERSON, le 04 JUIN 2025

Le Maire-adjoint

Claude LE BOURGEOIS



RÉSERVES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES AUTORISATIONS

La ville de Verson ne pourra en aucun cas être rendue responsable des dégradations qui viendraient à être commises sur les objets dont le dépôt aurait été autorisé sur la voie publique, de quelque nature qu'ils soient.

Le permissionnaire restera responsable des accidents et dommages qui pourraient être causés aux tiers, du fait de l'autorisation accordée.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

L'administration municipale pourra toujours faire cesser provisoirement ou définitivement, si elle le juge utile, les autorisations qu'elle aurait accordées, **qui conserveront, à tout moment, un caractère précaire.**

Le permissionnaire se conformera aux ordres qui lui seront donnés par Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Evrechy, territorialement compétente et par le service de Police Municipale de Verson.

